

Le Grandparignais



2021

édito

MERCI à l'ensemble de nos agents communaux, qu'ils travaillent au secrétariat de mairie, à l'école, à la restauration scolaire et aux services techniques. C'est à eux que je veux adresser les premiers mots de cet éditorial de nouvel élu.

Je les remercie car ce sont eux qui, chacun à leur place, assurent le bon fonctionnement des services de notre commune. Et depuis le mois de mars dernier, la tâche est beaucoup plus difficile dans ce contexte de crise sanitaire.

MERCI bien entendu à vous, électrices et électeurs de Grandparigny, qui avez confié à notre nouvelle équipe la responsabilité de la gestion de notre commune. Depuis le scrutin du 16 mars, rien ne s'est passé comme prévu. L'arrivée de cette crise sanitaire a contraint l'équipe précédente à prolonger son mandat jusqu'au 26 mai dans des conditions inédites, confinement oblige : gestion des masques, des différentes mesures sanitaires, appels téléphoniques aux personnes vulnérables, préparation de la réouverture de l'école, de la garderie et de la cantine en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et l'OC2S, etc.

MERCI aux élus du mandat précédent, pour tout le travail effectué depuis 2014, chacun dans leur commune et depuis 2016, au sein de la commune nouvelle de Grandparigny.

Malgré les conditions actuelles, nous avons souhaité que paraisse ce bulletin « relooké » qui arbore le nouveau logo de Grandparigny. Il résume en quelques pages cette année 2020 si particulière, mais durant laquelle la vie municipale ne s'est pas arrêtée. Malgré un budget voté tardivement, les deux gros chantiers en cours : le nouveau lotissement Les Cytises et l'aménagement du bourg de Chèvreville se terminent. De nouveaux projets sont à l'étude et vont voir le jour comme l'extension des ateliers techniques, le réaménagement du lotissement Le Clos de la Jaunière, la réfection des allées du cimetière de Martigny, la mise en accessibilité de la salle des associations de Milly ou la mise en place d'un panneau d'information lumineux près du rond-point de la mairie à Parigny.

En ce début d'année 2021, les maires délégués, les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal, se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de santé, mais aussi des vœux d'espoir à retrouver le plus rapidement possible une vie normale. Souhaitons également que nos associations puissent à nouveau nous offrir tous ces moments conviviaux qui nous manquent tant.

Patrice Garnier, Maire



CONTACT

Mairie de Parigny : 02 33 49 14 15

75 rue saint Berthevin
50600 GRANDPARIGNY
Mail : mairie@grandparigny.fr
Site : www.grandparigny.com

Permanences

Lundi, Mardi 8 h 30 / 12 h - 15 h / 18 h
Mercredi 9 h / 12 h
Jeudi, Vendredi 8 h 30 / 12 h - 14 h / 18 h

Mairie de Chèvreville : 02 33 49 48 90

1 place Germain Abraham - Chèvreville
50600 GRANDPARIGNY
Mail : mairie.chevreville@grandparigny.fr

Permanence

Lundi 15 h 30 / 18 h

Mairie de Martigny : 02 33 49 00 02

8, rue Jean Gosselin - Martigny
50600 GRANDPARIGNY
Mail : mairie.martigny@grandparigny.fr

Permanence

Vendredi 14 h / 18 h

Mairie de Milly : 02 33 49 23 10

20, route Arthur Legrand - Milly
50600 GRANDPARIGNY
Mail : mairie.milly@grandparigny.fr

Permanence

Vendredi 14 h 30 / 18 h

École publique 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire 02 33 49 50 83

Location salle paroissiale 06 83 84 44 70

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Hôpital Saint-Hilaire-du-Hêt : 02 33 49 44 44
Médecins de garde : 116 117
Pharmacie de garde : 32 37

PETITE ENFANCE

Maison des Assistantes Maternelles
07 67 79 26 62

RÉSIDENCES PERSONNES ÂGÉES

Résidence les Hirondelles
02 33 79 33 40
Résidence les Quatre Pommiers
06 77 36 01 84

CCAS

Sur RDV en mairie le lundi après midi.
Contacter la mairie

ADMR

Permanence en mairie de Grandparigny
le 1^{er} mardi de chaque mois de
13 h 30 à 15 h 30.
Contact : 06 82 44 21 04

COLLECTE
ordures
ménagères



Chèvreville	vendredi à partir de 5 h 30
Martigny	lundi à partir de 5 h 30
Milly	mercredi à partir de 9 h 30
Parigny	vendredi à partir de 5 h 30

Les sacs translucides sont distribués en mairie.
En aucun cas, les sacs d'ordures ménagères ou
dépôts de déchets verts ne doivent être
déposés à côté des containers de tri sélectif
ou de manière sauvage sous peine de sanction.
(délibération du 8 /09/2020)

le nouveau conseil municipal



Patrice GARNIER
Maire de Grandparigny



Marie-Claude HAMEL
1^{re} Adjointe
Maire délégué de Milly



Gilbert DANIEL
Adjoint
Maire délégué de Chèvreville



Yves PIEL
Adjoint
Maire délégué de Martigny



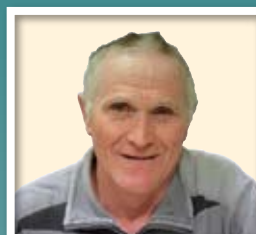
Jean-Luc ROCHEFORT
Adjoint



Isabelle VEILLARD
Adjointe



Laëtitia GOBÉ
Adjointe



Jacky GALOPIN
Adjoint



Nathalie ROTH
Adjointe



René HAMEL
Adjoint délégué



Valérie HAMEL
Conseillère municipale
déléguée



Éric BERNARD
Conseiller municipal
délégué



Philippe JAMES
Conseiller municipal
délégué



Fabienne CHADUC
Conseillère municipale



Nathalie BOUGON
Conseillère municipale



Guillem HESLOUIN
Conseiller municipal



Linda OLIVIER
Conseillère municipale



Marin COUILLARD
Conseiller Municipal



Régine MOTTAIS
Conseillère municipale



Roger THELLIER
Conseiller municipal



Brigitte CROCHET
Conseillère municipale



Isabelle CHERBONNEL
Conseillère municipale



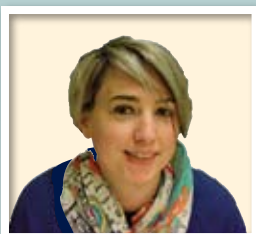
Stéphane GÉRARD
Conseiller municipal



Pascaline LOYER
Conseillère municipale



Christophe AMIOT
Conseiller municipal



Marina JEHAN
Conseillère municipale



Xavier PICOT
Conseiller municipal



Jocelyne NOUGAYREDE



Jérôme VALLET

Conseillers municipaux remplaçants.

VIE QUOTIDIENNE

Espace France Services - 65 Place Delaporte - 02 33 69 28 05

- ◆ Caisse allocations familiales (CAF)
- ◆ Centre médico psychologique (CMPP)
- ◆ Point information jeunesse
- ◆ Point numérique
- ◆ Espace emploi
- ◆ Sécurité sociale, Assurance maladie
- ◆ Centre médico-social

Enfance jeunesse

- ◆ Maison petite enfance « les Pitchouns » 02 33 79 46 10
- ◆ Lieu accueil enfants parents 02 33 79 46 10
- ◆ Relais assistantes maternelles 02 33 79 46 11
- ◆ Accueil de loisirs 02 33 79 33 76
- ◆ Pôle jeunesse 02 33 49 64 70

Culture Loisirs et Tourisme

- ◆ Ecole des Arts : musique, danse et théâtre 02 33 69 52 15
- ◆ Piscine spadium 02 33 50 54 30
- ◆ Ludothèque 02 33 69 00 96
- ◆ Médiathèque 02 33 50 75 20
- ◆ Point d'information touristique 02 33 79 38 88

Transports

- ◆ **Nomad car (Manéo)** c'est la solution pour votre déplacement (plaquette en mairie et sur le site).
- ◆ **Navette St Hilaire** : cette navette est gratuite et accessible à tous (sauf scolaire). Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A les lundis et jeudis (zones commerciale, médicale).



DÉCHETTERIE TRI SÉLECTIF

Du 15 avril au 14 octobre

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Mardi	Fermée	
Mercredi	Fermée	14 h - 17 h
jeudi	Fermée	14 h - 17 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h	14 h - 17 h

Du 15 octobre au 14 avril

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Mardi	Fermée	
Mercredi	Fermée	14 h - 17 h
jeudi	Fermée	
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h	14 h - 17 h

DÉPÔTS SAUVAGES

De nombreux dépôts sauvages sont constatés sur la commune, notamment au pied des points d'apport volontaire et des containers de tri sélectif. Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'appliquer des sanctions pour les différentes infractions selon le code pénal à savoir :

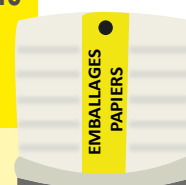
CONTRAVENTIONS	AMENDES
1^{re} classe Non-respect des jours et horaires de collecte et des consignes de tri	38 € R. 610-5 du Code Pénal
2^e classe Abandon de déchet dans un lieu non autorisé	150 € R. 632-1 du Code Pénal
3^e classe Dépôt commis à l'aide d'un véhicule (dépôt dans la nature)	1500 € R. 635-8 du Code Pénal

Pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët

1 place Delaporte - 02 33 79 33 79
accueil.sthilaireduharcouet@msm-normandie.fr
Horaires du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

Emballages et papiers à RECYCLER

LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDES !



uniquement les bouteilles, bidons et flacons en plastique
Produits alimentaires
Produits d'hygiène
Produits d'entretien



emballages métalliques



Gros cartons à déposer à la déchetterie



cartonnettes, briques alimentaires



tous les papiers
Journaux, catalogues
prospectus, courriers, livres,
enveloppes, bloc-notes,
cahiers, sacs papier

Bouteilles, pots et bocaux en verre

sans couvercles, bouchons et capsules !



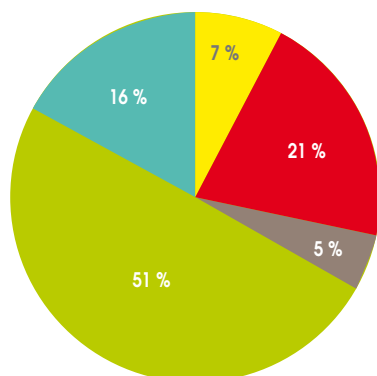
Les Réseaux

Assainissement	02 33 89 18 60
Gaz	0 800 47 33 33
Eau - STGS	09 69 32 69 33
EDF : dépannage	09 72 67 50 50
branchement	09 69 32 18 11

BUDGET GRANDPARIGNY 2020

Dépenses d'investissement

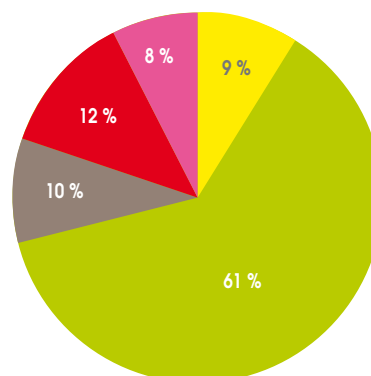
3 095 634 €



- **Remboursement d'emprunts : 230 001 €**
- **Immobilisations corporelles : 157 821 €**
(Mobilier, informatique, terrain...)
- **Immobilisations en cours - Constructions : 497 826 €**
Chèvreville : 10 000 € Martigny : 22 778 €
Parigny : 116 218 € Milly : 72 029 €
Parigny atelier : 276 800 €
- **Immobilisations en cours : voirie / divers : 1 564 768 €**
Bourg de Chèvreville : 835 264 €
Voirie 4 communes : 505 910 € Arboretum : 100 000 €
Voie piétonne Milly : 97 600 € Divers : 24 994 €
- **Opérations d'ordre : 645 218 €**
Éclairage public, lotissement, opération patrimoniale

Recettes d'investissement

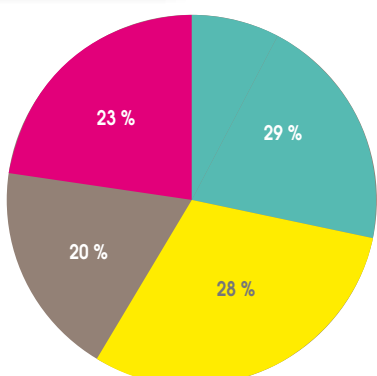
3 095 634 €



- **Excédent reporté : 1 877 188 €**
- **Subventions Département, Région, État : 386 817 €**
- **Dotations (FCTVA, taxes) : 307 750 €**
- **Opérations d'ordre et financières : 273 879 €**
- **Emprunt : 250 000 €**

Dépenses de fonctionnement

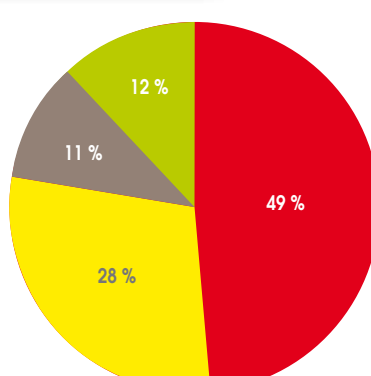
2 470 444 €



- **Autres charges de gestion : 576 160 €**
(Budgets lotissements, reversement État, subventions, indemnités élus, écoles,...)
- **Virement section investissement : 486 702 €**
- **Charges de personnel : 714 600 €**
(Salaires, charges sociales)
- **Charges à caractère général : 692 982 €**
(Alimentation, énergie, contrats de maintenance, entretien bâtiments, voirie, frais divers)

Recettes de fonctionnement

2 470 444 €



- **Impôts et taxes : 1 211 421 €**
- **Excédent antérieur reporté : 301 216 €**
- **Produits de gestion et de service : 275 394 €**
(Locations salles et logements, cantine ...)
- **Dotations et participations (État) : 682 413 €**

BUDGET

Approbation du Compte de Gestion

L'évolution des comptes de gestion sur les 4 dernières années prouve que les chiffres de la commune de GRANDPARIGNY sont bons. En 2019 compte tenu des derniers prêts obtenus, il faut 3,4 années pour rembourser la dette sans nouvel investissement. **Ce chiffre est très correct.**

Taux d'imposition 2020

L'évolution des bases de 1.20 % par la loi des finances 2020 et les nouvelles constructions apportent une augmentation du produit fiscal de 9 497.28 €.

Les taux suivants sont votés et inchangés depuis 13 ans :

- Taxe foncière (Bâti) : 16.53 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 19.48%.

VIE SOCIALE ET ÉDUCATION

- 42 personnes de GRANDPARIGNY ont emprunté la navette inter-quartiers de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët en 2019. La commune a contribué pour l'année 2019 à hauteur de 3 765 €.
- Versement de subventions pour des sorties pédagogiques pour 15 élèves de Grandparigny, scolarisés hors commune.
- Versement en 2020 de subventions aux associations d'un montant total de 14 698 €.
- Participation à la location du local du centre de distribution des restos du cœur de 2 880 €.
- Afin de pallier à l'annulation de notre animation TÉLÉTHON, le conseil municipal a décidé de verser à l'AMF-TÉLÉTHON, une subvention exceptionnelle de 1500 €, somme qui avoisine le montant récolté les années précédentes.

SUBVENTIONS

- **Obtention de subventions au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) :**

	Montant estimé	DETR
Extension des ateliers municipaux (construction d'abris et d'une aire de lavage pour les services techniques)	230 676 € HT (276 811 € TTC)	64 000 €
Rénovation de la sacristie de l'église de Parigny	9 000 € HT (10 800 € TTC)	3 600 €
Mise aux normes accessibilité salle des associations de Milly	30 000 € HT (36 000 € TTC)	12 000 €



- **Participation financière du Conseil Départemental après signature de la « convention RD 593 » pour l'aménagement du Bourg de Chèvreville de 59 236 € HT**

(25 014 € pour les travaux de réalisation de couche de roulement et 34 222 € pour les travaux de réfection du réseau d'eau pluviale).

- **Obtention de subventions au titre des amendes de police**
Aménagement du bourg de Chèvreville : 21 482 €.

MARCHÉ

Une consultation d'entreprise a été lancée pour un marché à bon de commande pour les opérations de rénovation et d'entretien de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales. Au regard des critères d'analyse, l'offre de la société PIGEON NORMANDIE, économiquement la plus avantageuse, a été retenue.

TRAVAUX

- **Extension du réseau eaux pluviales**
« Impasse de la Gare » : 8 234 € TTC.
- **Travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny** : 139 187.71 € TTC.
- **Aménagement d'un cheminement piéton de Milly** : 88 704.00 € TTC.

Ces travaux ont été réalisés par la société Pigeon TP NORMANDIE.

- **Implantation d'une clôture pour délimiter le domaine privé de la commune de Marigny et l'ancien presbytère rénové pour la mise en location.**
L'entreprise SARL LAMBERT PAYSAGE a été retenue pour un montant de 10 356 € TTC.
- **Aménagement du bourg de Chèvreville : Convention Orange relative à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques.** Convention avec Orange pour un montant de 3 089,40 € TTC.
- **Effacement de réseaux électriques**
« Rue St Berthevin – Route de l'Église » :
Prise en charge de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM) et participation de la commune à hauteur de 89 150 €.
Coût prévisionnel de ces travaux : 241 500 € HT.
- **Audit énergétique des bâtiments communaux :**
la société APROMO a été retenue et missionnée pour un montant de 11 115 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL

ENQUÊTE PUBLIQUE

Les chemins ruraux n°121 (chemin de la Datinière), n° 223 (chemin du Clozet) sur la commune déléguée de Parigny et le chemin rural n°12 (lieu-dit la Serouenne) sur la commune déléguée de Martigny ne sont plus affectés à l'usage du public, et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

La municipalité a décidé de procéder, en application de l'article L 161-101 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration, à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces chemins d'exploitation du 9 au 23 novembre 2020.

SCOLARITÉ

Participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés hors commune

Considérant le prix de revient de scolarisation d'un enfant à l'école de Parigny, la participation pour l'année 2019 est fixée à 871 €.

Tarifs Cantine

Les prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2020-2021 sont fixés à :

- 2.95 € le prix d'un repas enfant
- 6.30 € le prix d'un repas adulte.

VIE COMMUNALE

Opération Numérus :

Création de 2 nouvelles dénominations :

- Impasse des Oliviers sur la route de la Vieillardière (Parigny).
- Impasse du Verger sur la route de Vieillardière (Parigny).

PERSONNEL COMMUNAL

Un agent technique a été recruté afin de pallier à un départ en retraite. Par ailleurs, dans le cadre du développement des services administratifs, un nouvel agent en charge de l'accueil et des permanences des communes déléguées de Milly et Chèvreville sera présent à compter de janvier 2021.

COMMUNICATION

Panneau lumineux

Afin de communiquer et d'informer la population en temps réel, un panneau lumineux sera installé à proximité de la mairie de Parigny. La société CENTAURE, spécialisée dans la conception et la fabrication installera ce panneau pour un montant de 25 152 € TTC et en assurera la maintenance.

Nouveau logo

Le logo de la commune, créé en 1993 par la commune déléguée de Parigny ne reflète pas la création de la commune nouvelle créée en 2016. Ainsi une nouvelle charte graphique a été créée reprenant les 4 clochers des 4 communes déléguées et le rond représente la fusion des communes. Les nuances de vert marquent l'engagement de la commune de Grandparigny pour préserver son environnement.

LES ASSOCIATIONS DE GRANDPARIGNY

Associations Sportives

- Tennis Club**
Président : M. Yannick Stéphan 02 33 59 94 26
- Raquette St Hilaire Parigny**
Président : M. Emmanuel Piel 07 71 10 32 21
- Gym Détente**
Présidente : M^{me} Joëlle Jouenne 02 33 49 29 41
- Parigny Country**
Présidente : M^{me} M.Christine Geslin 06 76 58 98 31

Loisirs et animations

- Commune de Grandparigny culture et loisirs**
02 33 49 14 15
- Parigny s'Anime**
Président : M. Michel Malvat 02 33 49 50 56
- Arts et Loisirs Chèvreville**
Président : M. René Vaudou 02 33 49 43 51
- Chœur Floral Parigny**
Présidente : M^{me} Valérie Hamel 06 77 90 77 25
- Comité des fêtes Chèvreville**
Président : M Loïc Veillard 06 06 53 58 65
- Union Parignaise**
Président : M. Pierrick Lemoussu 06 84 04 62 85

Séniors

- Club de l'Amitié Milly**
Président : M. Alcide Gazengel 02 33 49 00 68
- Club 3^e âge Martigny**
Présidente : M^{me} Monique Piel 02 33 48 05 45
- Club de l'Age d'Or Parigny**
Présidente : M^{me} Nicole Pigeon 02 33 48 00 78

Jeunesse

- APE Parigny**
Président : M. Olivier Guinebault 06 01 01 52 04

Anciens Combattants

- UNC AFN SF Chèvreville**
Président : M. Louis Legros 02 33 49 14 63
- UNC AFN SF Martigny**
Président : M. Victor Lepeltier 02 33 49 04 44
- UNC AFN SF Milly**
Président : M. Alcide Gazengel 02 33 49 00 68
- UNC AFN SF Parigny**
Président : M. Louis Privat 02 33 49 14 37

En raison de la crise sanitaire, l'organisation des manifestations reste incertaine.
Pour toute demande de renseignement, contactez l'association concernée

TRAVAUX 2020

Cour de la MAM

Réfection de l'enrobé.



Aménagement de l'espace public

Sécurisation de la rue des Écoles

Création d'un plateau surélevé avec passage piéton et éclairage led.



Allée piétonnière route Arthur Legrand (Milly)

Réfection sur une longueur de 800 m.

Montant : 88 704 € TTC.



avant



après



Arborétum

Aménagement et installation d'une aire de jeux pour enfants

Réfection de voirie

- 2 km 100 de voies ont été rénovées sur l'ensemble des 4 communes pour un montant de 139 188 € TTC, dont 1 km 150 route du Brouillon (Milly et Chèvreville).
- Extension du réseau eau pluviale impasse de la gare (Parigny) pour un montant de 8 234 € TTC.

Aménagement du carrefour de la Lècherie (Martigny)

Réalisation de bordures.

Montant : 11 776,13 € TTC.



avant



après

TRAVAUX 2020



Aménagement du bourg de Chèvreville 781 901 € TTC subventionnés à hauteur de 48 %



Réfection et extension des réseaux :

eaux pluviales, éclairage public, Orange, fibre optique

Accessibilité, sécurisation :

aménagement d'une zone de rencontre à 20 km/h

Aménagement du bourg

Réfection des aménagements extérieurs de la salle de convivialité :

accès, végétalisation du parking avec sol drainant, clôtures, terrain de pétanque

Création d'espaces végétalisés

Mobilier urbain

Réfection du réseau eau potable, prise en charge par le SDEAU 50 (95 358 €)

CRISE SANITAIRE



**Mise sous pli des masques
par l'équipe municipale**



Au cours du 1^{er} confinement, les instituteurs et les ATSEM ont participé au service de garde d'enfants de soignants de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

À ce jour, cette pandémie reste bien présente. Chacun doit continuer à respecter les gestes barrières.

La municipalité remercie chacun des agents (cantine, scolaire, technique et administratif), l'équipe enseignante et l'OC2S pour le travail accompli durant cette période qui nécessite davantage d'attention et de procédures afin de respecter les gestes sanitaires imposés.



**Confection de masques
par des bénévoles**



Le 17 mars 2020, un état de confinement sanitaire était décrété. Des mesures inédites ont dû être mises en place pour stopper la propagation du COVID 19. Chacun a dû s'adapter. Ainsi, l'équipe municipale actuelle et la précédente ont œuvré afin de :

- mettre en place des réseaux d'aide pour les personnes fragiles et isolées ;
- informer la population ;
- équiper chaque foyer de masques ;
- assurer une continuité de service public (administratif et technique).

Ensemble

Faisons barrière au Corona

COVID-19

PROGÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



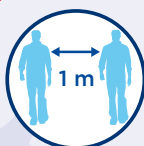
Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser ou
éternuer dans
son coude ou
dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à
usage unique
et le jeter



Respecter une
distance d'au moins
1 mètre avec
les autres



Éviter de
se toucher
le visage



Saluer sans se
serrer la main,
éviter les
embrassades



Par arrêté préfectoral,
le port du masque
est obligatoire
dans les agglomérations



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000 (appel gratuit)



Ce 18 mai, après 2 mois dans le silence, la cour de récréation a retrouvé un peu d'animation.

Pourtant, cette aire de jeux si bien connue, espace de retrouvailles avec les copains, de jeux de rôles, de courses poursuite, de parties de foot, il a fallu se la réapproprier.



Les petits artistes du COVID



Il est 10 h, les premiers élèves sortent dans cette cour vide sur laquelle on ne pouvait plus partager un ballon, plus échanger un secret dans l'oreille de sa copine, plus se rassembler.

Il y avait ces petits traits, ces zones définies qu'il fallait respecter. Ce jour-là, la récréation fût étrange, calme.

Pourtant grâce à l'imaginaire et la créativité de l'enfance, elle est devenue rapidement un nouvel espace de vie. Les petites têtes blondes sont devenues acteurs, scénaristes, artistes...

Quant aux petits traits multicolores, ils sont devenus des tracés sportifs.

De nouveaux compagnons sont apparus, camions, poupées, monstres et de nouvelles histoires de supers héros se sont créées.

Un peu plus loin, grâce à de simples feuilles de papier, des concours de lancer d'avions se sont organisés, des univers sont apparus après quelques coups de ciseaux, du coloriage et l'assemblage de petits flocons d'amidon.

Jacques PRÉVERT aurait pu s'inspirer de cette période pour écrire car peu importe l'importance de la situation il y a toujours de belles histoires pour s'évader dans l'esprit des enfants.





Karine Lecourfiller
Agent chargée de
l'accueil des enfants

Laëtitia Morin
Directrice
de l'école

Lydia Girard
ATSEM

La rentrée de septembre 2020 fut une rentrée particulière. Les enfants étaient accueillis à l'entrée par les ATSEM et la directrice tout en respectant les règles sanitaires et la distanciation physique.

Les parents des tout-petits ont pu les accompagner jusqu'à leur classe avec un accueil individualisé. Malgré cette conjoncture particulière, l'école de Parigny accueille cette année 166 enfants.



De gauche à droite : Patricia Bonissent, Aline Jouenne, Laurence Gohin, Mélanie Évrard, Martine Cheval, Mireille Chevaucherie, Guénaële Lemarchand.
en médaillon : Isabelle Rousseau.

Garderie - Étude

La garderie est assurée le matin de 7 h 30 à 8 h 20 par les ATSEM. Elle est gratuite.

Pendant le temps du midi et le soir, l'encadrement est relayé par les animateurs de l'OC2S dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs porté par l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, avec une participation de 0,50 € le soir (de 16 h 30 à 18 h 30). Les élèves peuvent bénéficier également de l'étude. (36 € par trimestre).

Cantine

Concernant les services, les repas sont servis en 2 groupes

- 11 h 30 / 12 h 30 : service des maternelles et CP
- 12 h 30 / 13 h 20 : service des primaires.

Afin de répondre aux règles sanitaires, la salle culturelle est utilisée pour une partie des élèves.

En moyenne, 155 repas sont servis par jour.



Karine Cherbonnel

Lydia Girard

Céline Couette

Commune de
Grandparigny



Septembre 2020 / Août 2021

GS/CP/CE/CM

**Contre 3 €, la commune offre
une valeur de 30 €**

La commune propose pour les enfants de Grandparigny scolarisés de la grande section au CM2, un dispositif permettant d'aider à financer les activités sportives ou culturelles auprès de nos partenaires. Les chéquiers Loisirs sont à retirer en mairie de Parigny.

19 PARCELLES
VIABILISÉES
DE 400 à 980 M²

les Cytises



19
PARCELLES

33 €^{ttc}
77 le m²

en accession à la propriété
sont maintenant
commercialisables



*Idéalement situé face à la mairie et l'école,
à proximité des commerces, des salles de sport et culturelle, le lotissement est relié à la
voie verte par l'allée partagée piéton-vélo réalisée lors de la réfection de la rue Fulgence-Bienvenue.
La première tranche des travaux de ce nouveau lotissement est terminée.
Le raccordement aux divers réseaux (eau potable, assainissement, gaz, fibre optique, éclairage public)
est achevé et le premier enduit superficiel de la voirie réalisé.*

Pour tout renseignement, contacter la mairie de Parigny 02 33 49 14 15
ou les différents notaires de Saint-Hilaire-du-Harcouët

ACTUALITÉS COMMERCIALES



Jérémy Rinfert

Une nouvelle entreprise de charpente-couverture vient de s'installer sur Parigny. Jérémy Rinfert, ancien co-gérant de la SARL Baudron-Rinfert à Notre-Dame-du-Touchet, et ses 9 salariés, ont investi le site anciennement occupé par l'entreprise Point P.

« Originaire de Parigny, j'ai saisi l'opportunité d'installer mon entreprise sur la commune, explique Jérémy Rinfert. Après avoir réhabilité le terrain et les bâtiments par nous-mêmes et avec l'aide d'entreprises de la région, nous prévoyons prendre possession des lieux début 2021. Le transfert de notre activité va permettre de redonner vie à ce site vacant depuis 5 ans. »

L'entreprise Rinfert effectue tous travaux de charpente-couverture, bardage, zinguerie, tant sur des pavillons que des bâtiments agricoles et industriels, dans un rayon de 100 km.

Créée en 1977 au Teilleul, l'entreprise Meubles Teilleulais avait déménagé à Saint-Hilaire-du-Harcouët voilà sept ans dans l'attente d'un local plus spacieux et mieux situé. « Nous avons saisi l'opportunité de ces bâtiments libérés suite au transfert de la SARL SINEA à Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour y installer notre magasin et notre dépôt, explique Arnaud Leboulanger, gérant des Meubles Teilleulais, qui comptent quatre salariés. Nous avons ouvert le 12 mai 2020 et nous sommes très satisfaits de l'installation de notre activité dans ces locaux, nous y avons gagné en espace et en visibilité en bordure d'un axe très fréquenté. » Dans leur espace de vente de 600 m², les Meubles Teilleulais proposent une large gamme de salles à manger, salons, chambres, literie, petits meubles, déco, de style contemporain.



Meubles Teilleulais



La P'tite Marmite

Le restaurant La P'tite Marmite a changé de gérant au 1^{er} mars 2020. Philippe Lebaindre a repris l'établissement tenu par M. Bizet jusqu'à son départ à la retraite.

Aidé de deux salariés – un cuisinier et une serveuse – Philippe Lebaindre propose un menu ouvrier le midi du lundi au vendredi, ainsi que des plats à emporter le midi, y compris hors périodes de confinement. « Nous offrons aussi la possibilité aux associations ou clubs de se réunir et de prendre un repas le soir et le week-end. Les repas en famille ou entre amis ou voisins, sont également possibles le soir et le week-end, sur réservation bien entendu. »

Après 3 ans en tant que vendeur automobile, Nicolas Boursin, habitant de Chèvreville, a créé sa propre entreprise depuis le 1^{er} octobre 2020 sur cette même commune.

« Je propose essentiellement la vente de véhicules utilitaires et la location de véhicules 9 places. Mais je peux répondre aussi aux demandes pour les autres véhicules »



Grand Parigny Auto

Cimetière reprise de concessions

Lors d'un état des lieux effectué dans les 4 cimetières communaux, il a été constaté qu'un nombre conséquent de concessions perpétuelles ou sans achat se trouvent à l'état d'abandon.

Pour certaines, l'entretien devient souvent de plus en plus complexe au fil du temps, notamment quand les concessionnaires ne peuvent plus assurer l'entretien ou n'ont plus d'ayants droit.

En 2018, dans chaque commune une démarche de communication a été effectuée afin d'obtenir des informations sur des concessions ciblées.

En 2020, dans le cimetière de Parigny, les concessions en état d'abandon ont été recensées. Une procédure de reprise a été lancée. Des procès verbaux ont été dressés et la liste des concessions concernées est affichée dans l'enceinte du cimetière et en mairie. Les familles ou personnes en charge de l'entretien, concernées par une ou des concessions, doivent se manifester auprès de la mairie. Si personne ne s'est manifesté dans un délai de 3 ans, la concession sera reprise par la commune et l'emplacement libre d'achat.



Recensement de la population

En raison de la crise sanitaire, le recensement prévu du 21 janvier au 22 février 2021 est reporté en 2022.

Le compteur électrique **Linky** bientôt chez vous !

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en France, déploie le nouveau compteur communicant Linky auprès des clients de votre commune. Ces nouveaux compteurs seront installés par l'entreprise RELEVÉ SERVICE PLUS (RSP) mandatée par ENEDIS.



Le compteur Linky vous apporte plusieurs services immédiats, destinés à vous faciliter le quotidien :

Le relevé de votre compteur s'effectue quotidiennement à distance et **la facturation est réalisée sur la base de vos consommations réelles.**

Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger, et dans des délais plus rapides.

Vous avez l'accès à l'électricité en moins de 24 heures lors de votre emménagement.

Vous disposez d'une **meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité**, grâce au suivi quotidien sur votre espace personnel sur enedis.fr/linky

Vous serez informés par courrier environ 6 semaines avant la date de pose

Le compteur est gratuit, il ne donne lieu à aucune facturation.

Le nouveau compteur vient remplacer place pour place l'ancien compteur sans aucune autre modification technique.

L'électricité est coupée le temps de l'intervention (environ une ½ heure).

Il n'y a **aucune modification de votre contrat.**

Aucun démarchage et aucune offre de service ne vous seront proposés lors de cette installation par Enedis. Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis pour vous démarcher à votre domicile, par téléphone, par mail ou par SMS. En cas de doute, contactez le service client d'Enedis en Normandie à l'adresse : enedis-sclinky-normandie@enedis.fr

+ d'informations sur www.enedis.fr/Linky ou Allo Linky au N° vert : 0 8000 54 659

RETOUR EN IMAGES

Théâtre



Cette troupe de 12 artistes amateurs de Saint Germain-de-Crioult (14) interprétait une pièce écrite par l'un d'eux : « Bons baisers du Stromboli. » Les 100 spectateurs présents ont apprécié ce moment de détente, de légèreté, d'humour "loufoque" et décalé. Cette année 2020 commençait dans la bonne humeur et le divertissement !

Nous étions en janvier.

Séjour à la neige



Accompagnés de 2 enseignantes et 4 parents bénévoles, 54 élèves des classes de CM1 et CM2 ont participé au séjour à la neige du 23 janvier au 1^{er} février 2020.

Hébergés au chalet « Les Plans » à Valloire, ils rentrent ravis de leur semaine et tous les élèves ont reçu la médaille de l'ESI.

Point d'orgue de la saison culturelle !

Et quelle soirée : 350 spectateurs conquis !!!

Les fidèles, qui venaient pour certains de plus de 100 kilomètres, ont retrouvé avec impatience et passion "leur Jamait". Les personnes qui ne le connaissaient pas ont découvert un grand artiste. Ils se sont très vite sentis appartenir à la famille. Les textes réalistes et poétiques, les arrangements musicaux, la complicité et le talent des musiciens, les valeurs de l'artiste (l'amitié, l'amour, le respect des femmes...), son enthousiasme, son énergie et sa proximité avec le public ont vite emporté la salle.

« J'ai vu, au début, que cette salle était en partie composée de spectateurs qui venaient me découvrir. Très vite tout le monde a frappé dans ses mains, a chanté avec moi : c'était le partage total, ce pour quoi je vis » nous a confié Yves JAMAIT.

Il faut noter que tous les aménagements apportés à cette salle se sont révélés de grande valeur : 350 spectateurs assis dans de bonnes conditions, bonne acoustique et une scène baignée de lumière.

Merci à vous public et à vous Monsieur JAMAIT.

La semaine suivante nous entamons le confinement !



Yves Jamait



Départ en retraite

Après une carrière de 32 ans en tant que menuisier-ébéniste, Daniel LAISNE fut recruté en 2015 par Madame HAMEL, maire de la commune de Milly en qualité d'agent technique. En 2016, il reste essentiellement affecté sur Milly mais est souvent sollicité pour son savoir-faire artisanal sur les 4 communes déléguées de Grandparigny. Au cours de ces 5 années, Daniel ne manquera pas de mettre à profit ses compétences en créant des décors pour fleurir la commune déléguée de Milly ou l'illuminer à Noël. Aujourd'hui il fait valoir ses droits à la retraite.

En raison de la crise sanitaire, une cérémonie officielle sera organisée ultérieurement.

Daniel, nous vous souhaitons une nouvelle carrière riche de projets et de bonheur. Bonne retraite !

RETOUR EN IMAGES

Commémorations des 8 mai et 11 novembre

Cérémonie du 8 Mai

Cette année, nous étions en pleine période de confinement. Il était impossible de réunir la centaine de personnes comme les années précédentes. Le maire, Gérard Loyer, accompagné de quelques anciens combattants, se sont recueillis au monument pour honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour la France.

Cérémonie du 11 Novembre

En comité restreint (règles sanitaires obligent) la cérémonie commémorant la signature de l'Armistice mettant fin à la première guerre mondiale, s'est déroulée devant les monuments aux morts des 4 communes.

Après la lecture du message de la Ministre déléguée Geneviève DARRIEUSSECQ par les maires et les présidents des sections locales des anciens combattants UNC-AFN et Soldats de France, un hommage a été rendu aux soldats locaux morts pour la France lors des deux derniers conflits mondiaux ainsi qu'aux soldats morts pour la France au cours de leur mission. En présence des porte-drapeaux, des gerbes furent déposées au pied des monuments, avant de respecter une minute de silence.



Chèvreville



Martigny



Milly



Parigny

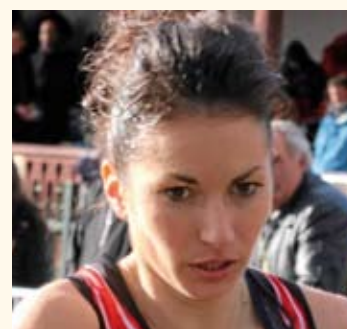


Course Saint-Hilaire/Mortain

Après 7 ans d'arrêt, 386 concurrents se sont à nouveau élan-cés le dimanche 11 octobre pour la course St-Hilaire-Mortain. Un parcours de 16,50 km.

Les coureurs ont pris le départ à Saint-Hilaire-du-Harcouët en direction de Parigny puis de Milly par la voie verte. La ligne d'arrivée était à franchir à la Petite Chapelle à Mortain, après une dernière ascension ardue de près de 3 km et un dénivelé positif de 300 m. 17 signaleurs de Grandparigny ont assuré la sécurité sur le parcours.

Félicitations à Aurore GUÉRIN, de Milly, pour sa 1^{re} place.





Le Père Noël à l'école...



Vendredi 18 décembre, malgré une période exceptionnelle, le Père Noël est passé, assisté par quelques lutins municipaux, afin de remettre des cadeaux dans chaque classe ainsi qu'un sachet de friandises aux enfants. L'Association des Parents d'Elèves a offert un goûter.



INFO+

Fibre Optique

Tous les habitants de Grandparigny sont raccordables à la fibre

La commune a pu bénéficier du raccordement et de la commercialisation de la fibre optique en 2017 pour les premiers secteurs de Parigny et de Martigny puis en 2018 pour les bourgs de Chèvreville et de Milly. Maintenant, la totalité de la commune est éligible à la fibre. Ce sont donc 1500 foyers de la commune nouvelle qui peuvent à présent bénéficier de cette nouvelle technologie et profiter d'offres modulables Triple-Play (Internet – TV – téléphone) jusqu'à 1 Gbit/s. Ce débit vous permet de profiter au maximum de vos appareils connectés, sans limite. Les entreprises de la commune, quelle que soit leur taille et leur domaine d'activité peuvent également bénéficier d'un raccordement à la fibre optique, outil numérique indispensable à leur développement.

Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre : contacter Manche Fibre – 02 14 16 00 08

www.manche-fibre.fr ou contact@manche-fibre.fr

Pour vous raccorder à un opérateur, contactez-le directement

La liste des opérateurs est à retrouver sur le site <https://www.manche-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/>

Veillez à vérifier votre éligibilité sur le site de l'opérateur afin de savoir si vous pouvez souscrire auprès d'eux

ozone
créateur de connexions pour tous

Crédit Mutuel Mobile

.nordnet.

VIDEOFUTUR

Knet

iBloo
VOUS AVEZ LA FIBRE !

CIC Mobile

comcable
la fibre et plus encore

LA FIBRE
Coriolis
PARIGNY - CANAUX

Opérateurs en cours de déploiement

orange

bouygues

free

SFR

Nuisances sonores



Les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (réf : circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997).

Ces travaux de bricolage pour les particuliers ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Le brûlage des déchets verts ainsi que leur dépôt dans les ordures ménagères sont à bannir

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille, des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200 m d'une habitation et à plus de 100 m des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil). Les conditions météorologiques **doivent être favorables** : **ni vent, ni brouillard**.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.



« Gabriel
CHERBONNEL
dit Gaby »

Entreprise **CHERBONNEL** 1970-2020

Gabriel CHERBONNEL, le fondateur des transports CHERBONNEL nous a quitté le 26 juin 2020, à l'aube des 50 ans d'existence de l'entreprise. Sa famille nous raconte comment cet homme, fils d'agriculteurs est devenu un chef d'entreprise plein d'ambitions.

Pouvez-vous nous expliquer comment est née l'entreprise ?

Gaby est né en 1933 à Saint-Symphorien-des-Monts. Il a repris avec son épouse Monique, le restaurant Routier - Graineterie - Station-Service de M. et Mme POISSON au Bois Léger à St Symphorien. Gaby gère surtout la partie graineterie pour laquelle il réalise les livraisons et exerce la fonction de négociant agricole. En 1964, ils cessent leur activité pour s'installer à Parigny. Il est alors chauffeur routier pour les entreprises JOURDAN puis MARQUER.

Mais Gaby a des ambitions et en 1970, il achète son 1^{er} camion et crée l'entreprise G. CHERBONNEL à la Datinière à Parigny. A cette époque, il fait notamment de l'international et est couramment absent pendant 1 à 2 mois. En 1977, il embauche son 1^{er} salarié.

Quel homme était Gaby ?

Philippe : Il était avide de projets et nous devions nous adapter car ils étaient pratiquement conclus quand il nous en faisait part. En 1982, l'entreprise grandissant, il m'a demandé de l'intégrer rapidement en tant que salarié chauffeur.

Quand il a pris sa retraite en 1993 et qu'il m'a confié la gérance, j'étais novice. Même si il était là pour m'épauler, mon père m'a dit « *débrouille toi ! va chercher les clients* ».

Stéphane : C'était un homme gentil, attentionné qui avait le cœur sur la main. Même s'il était très à l'écoute des autres, il savait ce qu'il voulait et travaillait beaucoup pour y arriver.

Mon BTS Transport en poche, mes parents ont souhaité également me voir intégrer l'entreprise. J'y suis entré en 1993 en tant qu'agent d'exploitation.

De la Datinière au Champs Fleury, il y a eu une extension considérable. Quelle est la taille de l'entreprise en 2020 ?

En 1989, notre père a acheté le terrain au champ Fleury et créé la SARL CHERBONNEL pour faire construire le 1^{er} bâtiment de stockage et les bureaux.

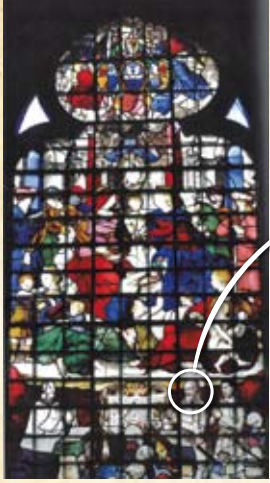
En 1993, il décide d'agrandir la zone de stockage et fait construire un bâtiment de 1000 m².

Gaby souhaitera plus tard que l'atelier mécanique soit également localisé près de l'entreprise et augmentera les surfaces de stockage.

En 2020, l'entreprise comptabilise 12 000 m² de surface couverte sur 35 000 m² de terrain répartis sur 2 sites à Parigny. Elle emploie 32 personnes dont 25 chauffeurs et 1 mécanicien et possède une flotte de 28 camions qui sillonnent la France entière.

Quels sont les nouveaux projets pour cette entreprise familiale ?

Depuis le 1^{er} août 2020, l'entreprise est scindée en 2 entités : Transports Cherbannel et Cherbannel Logistique. Cette dernière est le fruit d'un nouveau projet dont Gaby aurait été fier car en plus de ses fils Philippe et Stéphane, Thibaud, son petit-fils, a rejoint tout récemment cette nouvelle entité familiale.



Rue Jean Gosselin Martigny

Jean Gosselin, écuyer et valet de chambre ordinaire du roi, devint seigneur de Martigny par son mariage avec Le Marié, dame de Martigny. En 1549, il commanda le vitrail de l'église de Martigny. Il fit encadrer dans la croisée ogivale du chœur, l'une des plus belles œuvres religieuses sur verre inspirée par la parenté de Notre-Dame. Le seigneur Gosselin est d'ailleurs représenté sur ce vitrail en armure, au côté de son fils. Le Vitrail est classé monument historique en 1908 et a été rénové par la commune en 2017.

Il était une fois...

« Il était une fois » vous fera partager à chaque édition une histoire sur un lieu, un événement, une personne, ayant un lien avec la commune de Grandparigny. Pour la première édition, nous avons voulu vous expliquer l'origine de certains noms de rues de la commune.

Place Germain Abraham - Chèvreville

Peu avant la révolution, en 1787, un Edit Royal créa des municipalités rurales dans toutes les paroisses de moins de 200 feux. Des représentants furent nommés dans chaque municipalité pour défendre les intérêts du contribuable dans un premier temps puis par la suite ils étaient désignés comme « officier public » pour constater les naissances, mariages et décès. Ce n'est que sous Napoléon 1^{er} que la fonction de maire est reconnue. En 1806, Germain Abraham du Bois Gobbey devient maire et signe les actes d'État-Civil ès-qualité, soit le représentant officiel et légal de la municipalité rurale de Chèvreville. Il peut agir au nom de cette institution. Il restera maire jusqu'en novembre 1816.

Route Arthur Legrand - Milly

Né le 23 octobre 1833 à Paris dans une famille de hauts fonctionnaires (fils et petit-fils de député), il fait des études de droit et obtient sa licence. Il mènera une carrière à l'image de sa famille.

En 1866, il s'engage en politique et choisit le sud Manche, ancienne circonscription de son père. (Alexis Legrand, député de Mortain de 1832 à 1848). Conseiller général de la Manche pour le canton de Barenton de 1866 à 1907 puis député de 1871 à 1885 et de 1889 à 1916, il participa au développement du chemin de fer dans l'arrondissement. En 1887, il obtient une gare et halte à marchandises au lieu-dit « Néron » à Fontenay. Il œuvre également à l'extension des chemins vicinaux, à la défense des bouilleurs de crus et à la mise en place de cours d'alphabétisation pour adultes dispensés au collège de Mortain.

En 1867, il achète le manoir du Coquerel à Milly. Tout d'abord, conseiller municipal, il sera élu maire de Milly en 1870. Ses actions : création de l'école des filles avec un logement pour l'institutrice, installation d'un bureau de poste pour le téléphone et le télégraphe au centre du bourg dans une maison dont il était propriétaire. Son épouse fit don d'un vitrail pour l'église de Milly, encore visible aujourd'hui. Elle décéda au manoir le 6 novembre 1899 à l'âge de 58 ans. Arthur Legrand sera maire de Milly jusqu'à sa mort le 8 mai 1916. Il repose au cimetière du Père Lachaise.



L'impasse de la Gare - Parigny

La gare de Saint-Hilaire-du-Harcouët, mais implantée sur la commune de Parigny fut inaugurée le 16 juin 1889, entre autre par le député Arthur Legrand. Elle se trouvait au centre d'une étoile ferroviaire reliant les itinéraires Pontaubault/Domfront, Romagny/Vire, St-Hilaire-du-Harcouët/Fougères et d'une ligne de tramway entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et Landivy. Entre 1910 et 1938, le chemin de fer vécut une fulgurante ascension aussi bien au niveau du transport de marchandises que de voyageurs. En 1913 environ 60 personnes travaillent dans cet espace ferroviaire et c'est près de quarante trains par jour qui passent à Parigny.

En 1939, le trafic voyageurs s'arrête et en septembre 1989 le dernier train de marchandises quitte la gare. Les installations sont démontées petit à petit, seul le bâtiment d'accueil des voyageurs subsiste et est racheté par la commune en 1986. La maison du garde-barrières PN60 est elle aussi vendue en 1987, elle existe encore aujourd'hui.

Pendant quatre ans à partir de 1988, un train touristique circulera entre Parigny et Pontaubault.

En 1994 la commune de Parigny achète les terrains de la gare près du conseil général, et le 17 juin 1996 la gare de "St-Hilaire" disparaît sous les coups de pelleuse.

Depuis, l'ancienne voie est transformée à partir de 1997 par le conseil général en sentier pédestre et vélo, ce qu'on appelle aujourd'hui la voie verte. Aujourd'hui, seule la présence du panneau "Impasse de la Gare" nous rappelle le passage du rail à Parigny qui aura duré 107 ans.

